



ON M'A BLESSÉ



**VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À
MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.**

Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Pour déclarer, je vais sur mon compte **ameli** ou je compose le **3646** > Service 0,06 € / min + prix appel



Ce que je fais en tant qu'assuré(e)

Je suis victime d'un accident qui met en cause la responsabilité d'une autre personne.
J'informe immédiatement ma caisse d'Assurance Maladie.



BON À SAVOIR

Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer près d'un milliard d'euros chaque année auprès des personnes responsables de l'accident ou de leur assureur.

Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.

C'est bien pour tous et pour chacun.

Pour la victime, rien ne change, elle est remboursée normalement par l'Assurance Maladie.

Pour déclarer mon accident

Je précise aux professionnels de santé qu'il s'agit d'un **accident causé par un tiers**. Ils le mentionnent alors sur la feuille de soins électronique ou papier en cochant la case "accident causé par un tiers".

Je déclare mon accident à ma caisse d'Assurance Maladie **dans un délai de 15 jours** sur le site

ameli.fr